

Agence Régionale de l'Environnement de Normandie

Adieu
les phytos !



Vivre sans phytosanitaires :

comprendre et faciliter le changement



édito

Sans vraiment le réaliser, les collectivités vont vivre une petite révolution : l'ère des *produits* pour entretenir les espaces publics va prendre fin. Et ce n'est pas exagéré de dire qu'il s'agit d'une révolution !

Elle est d'abord technique, car il va falloir inventer et redécouvrir des méthodes pour gérer *mauvaises herbes*, pucerons et toutes formes de vie « indésirable »...

Mais il s'agit surtout d'une révolution culturelle qu'il est nécessaire de comprendre et d'intégrer. Aussi pratiques soient-ils, les produits phytosanitaires ont un réel impact sur notre environnement, en particulier, sur l'eau et l'air... donc sur notre santé. Est-il raisonnable, en 2016, de recourir à un tel arsenal chimique pour éliminer des pissenlits, au détriment de l'environnement et de la santé ?

Cette brochure fait le point sur cette question et vous accompagne sur cette voie.

Élus, techniciens, vous n'êtes pas seuls ! Dans ces pages, vous trouverez des retours d'expériences et des conseils pratiques pour faciliter la compréhension et l'acceptation des citoyens face à ce changement. L'équipe de l'ARE Normandie se tient à votre disposition pour vous aider à vous engager dans cette belle aventure.

Je vous souhaite bonne lecture.

Didier PERALTA,
Président de l'ARE Normandie



sommaire

Phyt' au revoir : adieu les phytos	4-5
Phyt' au secours : y'a des plantes (et des bêtes)	6-7
Cartes argumentaires de terrain	8-12
Communiquer pour accompagner le changement	13
Phyt' opportunités : faites les bons choix	14-15
Exemples en Normandie	16-23
Fiches <i>biodiversité</i>	24-32
Acteurs régionaux	33-35

Phyt' au revoir : adieu les phytos

Argh...
Phyto m'a tué.



Les désherbants, les anti-pucerons et autres « produits chimiques » sont, à juste titre, les meilleurs amis des gestionnaires des espaces publics. Grâce aux centaines de substances actives sur le marché, il est possible de faire - à peu près - tout ce que l'on veut.

De la mousse dans le gazon face à la mairie ? Il y a un produit pour cela.

Des « mauvaises herbes » sur les trottoirs ? Il y a un produit pour cela aussi !

Depuis des dizaines d'années, c'est tellement facile : une dose dans un pulvérisateur, une application et adieu les plantes non désirées qui défigurent notre cher béton. Et, cerise sur le bitume, les résultats sont d'une efficacité redoutable. Alors pourquoi s'en passer, maintenant ? Tout simplement... parce qu'une loi l'impose et, avouons-le, c'est une très bonne raison lorsque l'on est une collectivité publique.

Au 1^{er} janvier 2017, il sera interdit aux personnes publiques d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien de la majorité des espaces publics.

Au-delà de l'exigence réglementaire, l'abandon des produits phytosanitaires procure de nombreux bénéfices :

- pour la santé des habitants, en particulier des plus sensibles : enfants, personnes asthmatiques, personnes âgées (et leurs animaux domestiques) ;
- pour la santé des agents municipaux, en particulier ceux en charge des espaces verts ;
- pour la qualité des eaux, de nombreux produits étant utilisés sur des surfaces imperméables et donc, directement rejetés dans l'environnement ;
- pour la biodiversité, ces produits étant, avant tout, faits pour détruire des formes de vies ;
- pour votre budget, en adoptant une gestion moins intensive de vos espaces verts et de bons réflexes (mutualisation du matériel, désherbage précoce, etc.), vous pourrez faire des économies.

Convaincus ou non par cette réforme, il va falloir l'appliquer. Aussi contraignant que cela puisse paraître, il s'agit d'une réelle avancée pour la santé publique et l'environnement. Elle fait de vous des acteurs de la préservation de l'environnement au quotidien.

Cet abandon des produits chimiques est l'occasion de revoir la place à donner à la nature sur votre territoire.

Et si la contrainte réglementaire devenait une opportunité d'agir plus globalement en faveur de votre environnement proche et de votre cadre de vie ?

C'est le choix fait par certaines collectivités, favorisant d'autant l'acceptation de ces nouvelles pratiques par la population.



Le temps d'un traitement, un espace vert peut se transformer en chantier dangereux...

Évolutions réglementaires

La loi Labbé n°2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national mentionnait qu'à partir du 1^{er} janvier 2020, « il sera interdit aux personnes publiques [...] d'utiliser ou de faire utiliser les produits phytopharmaceutiques [...] pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé. » L253-7

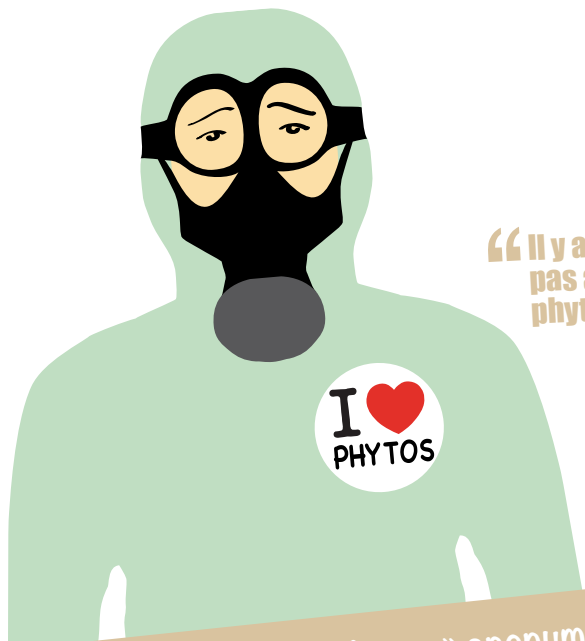
A partir du 1^{er} janvier 2022, « la mise sur le marché, la délivrance, l'utilisation et la détention des produits mentionnés [...] pour un usage non professionnel seront interdites. »

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a avancé l'interdiction pour les personnes publiques au 1^{er} janvier 2017 et y a intégré les voiries.

Les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque et les produits utilisables en agriculture biologique restent autorisés.

La loi de transition énergétique avance également l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires par les particuliers à 2019. À cette date, la mise sur le marché, la délivrance, l'utilisation et la détention des produits mentionnés pour un usage non professionnel seront interdites.

Les pesticides ne pourront plus être vendus en libre service aux particuliers à compter du 1^{er} janvier 2017. Compte tenu du délai nécessaire pour réorganiser leur surface de vente, les distributeurs doivent lancer un programme de retrait de la vente en libre service des produits dès le 1^{er} janvier 2016.



« Nous ne sommes pas de gros consommateurs de phytos, mais il faut avouer que ça nous facilite le boulot. Un coup de pulvérisateur et, en quelques minutes, on traite un trottoir en entier ! »

« Il y a trente ans, on n'était pas aussi nombreux, on n'avait pas autant d'espaces verts à entretenir. Les produits phytos nous aident à entretenir tous ces sites. »

« Les nouveaux ruraux n'acceptent pas les herbes hautes. Si ça pousse sur les trottoirs, on est morts ! »

« Les produits phytos sont adaptés à l'entretien du village tel que nous l'avons aménagé. On fait comment pour les trottoirs et pour les chemins en stabilisé sans produits ? »

« Il faut avouer que ce n'est pas agréable de travailler avec la combinaison intégrale. Naturellement on tendait à réduire notre consommation de produits phytos... »

Témoignages de « phytologiques » anonymes*

* Réactions authentiques recueillies pendant des formations.

Pour les collectivités accros, il va donc falloir s'adapter... et vite !

Pas de panique !

Le défi vous paraît difficile à relever ? Sachez que de nombreuses collectivités, de toutes tailles, entretiennent leurs espaces publics sans produits phytosanitaires depuis plusieurs années. **Exemples :**

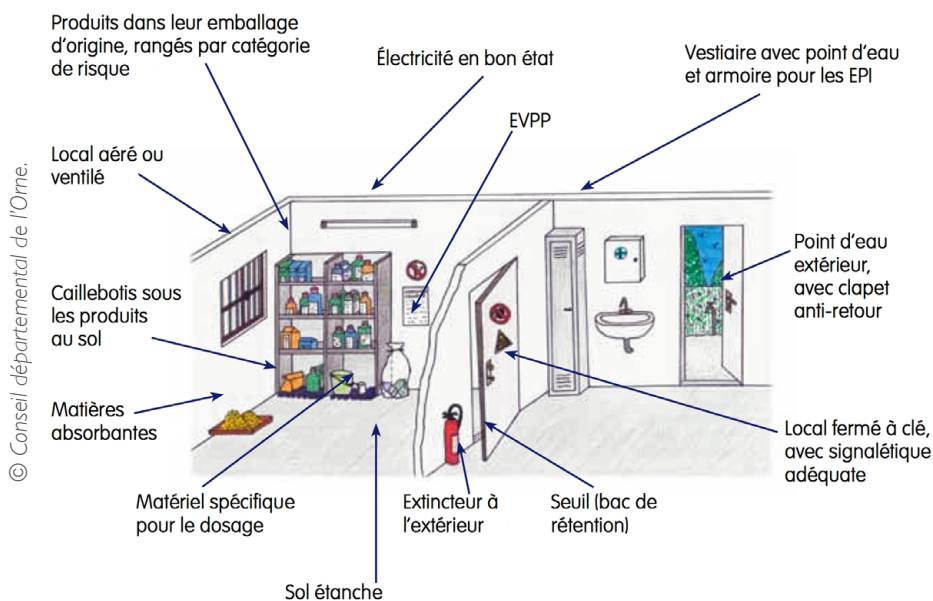
« La ville de Mont-Saint-Aignan s'est engagée dans une démarche zéro-phyto depuis 2010. Cette démarche a d'abord été appliquée pour la gestion des espaces verts, puis des voiries de la ville. L'arrêt de l'utilisation des pesticides au cimetière a commencé en 2012. »

Valérie Hangard, directrice de l'urbanisme et l'environnement, Ville de Mont-Saint-Aignan.

« Depuis trois ans, nous plantons, dans certains quartiers de la ville, des arbres ou arbustes fruitiers : pommiers à couteau, poiriers, groseilliers, cassis, fraisiers, etc. Cela nous permet d'avoir un fleurissement et de proposer aux habitants de récolter les fruits à proximité de leurs habitations. Le lien social est ainsi clairement favorisé dans ces quartiers et des habitants ont déjà pris l'habitude de faire des confitures et des desserts de saison.

Nous favorisons également les pousses de petits fruitiers sauvages (mûriers, noisetiers, etc.) sur les sites naturels gérés par la commune. Les habitants sont ainsi incités à découvrir ces espaces. Nous avons le sentiment d'être cohérents avec notre démarche zéro-phyto. »

Jean-Claude Pitte, responsable cadre de vie, Ville de Gonfreville-l'Orcher.



Contraintes, ô contraintes...

Local de stockage des produits phytosanitaires aux normes, nettoyage des outils, port des équipements de protection individuel (EPI), signalisation et fermeture des sites traités, formation des agents au certiphyto** : les points de réglementation à respecter pour un bon usage des produits phytosanitaires sont nombreux et pas toujours pratiques. **Au final, n'est-ce pas plus simple d'être en zéro-phyto ?**

** Certificat individuel professionnel attestant de la connaissance suffisante pour utiliser les produits phytosanitaires en sécurité et en réduire leur usage.

Le local de stockage des produits phytosanitaires pose de très nombreuses contraintes.

Phyt'au secours : y'a des plantes (et des bêtes)

BOUHH !!!



L'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires va inévitablement entraîner des changements de pratiques de gestion des espaces publics. Gérer ces espaces avec la même intensité d'entretien, mais sans l'appui des produits chimiques, est difficilement envisageable. La gestion différenciée sera probablement la base de votre **nouveau plan d'entretien de vos espaces publics**. La littérature sur ce sujet est riche, vous trouverez de nombreux ouvrages et guides techniques pour vous conseiller, vous ne serez jamais seul (*page acteurs en fin de plaquette*) ! Ces nouvelles pratiques de gestion se manifesteront par la suppression des traitements, une fréquence de tonte moins élevée sur certains sites et même... la réapparition d'herbes folles, de fleurs et d'insectes sur des espaces jusqu'à présent stérilisés !

L'enjeu est donc de **faire accepter à la population ces changements** qui entraîneront des impacts visuels plus ou moins importants en fonction de la méthode de gestion adoptée pour un secteur. Il faut donc faire de la pédagogie et expliquer les enjeux.

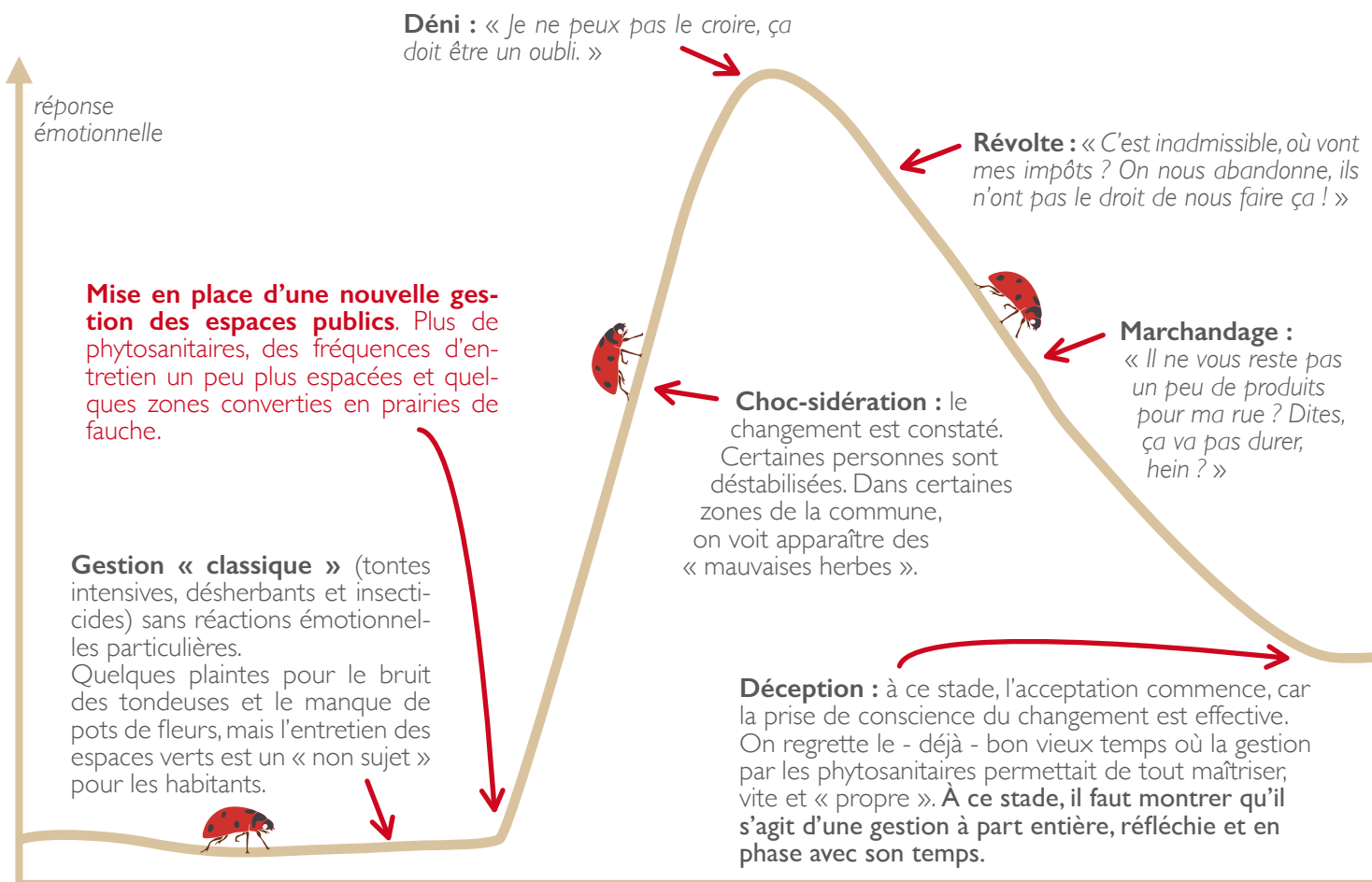
Vos moyens humains et financiers n'étant pas extensibles, vos agents ne pourront pas maintenir la même fréquence de passage. En clair, il va y avoir des pissenlits sur les trottoirs et la population va devoir tolérer cela, le temps que l'agent intervienne avec des moyens alternatifs.

Au fond, est-ce vraiment grave ?

Alors comment faire accepter ces pratiques ? Par nature, personne n'aime le changement.

Vous allez être confronté à ce que l'on appelle le **Swing du changement** (ou courbe du deuil, issue des travaux de la psychiatre Elisabeth Kübler-Ross).

Voici les étapes par lesquelles certains de vos habitants vont passer :





Enfin, on s'habitue à vivre avec des plantes en plus...

Pas de panique !



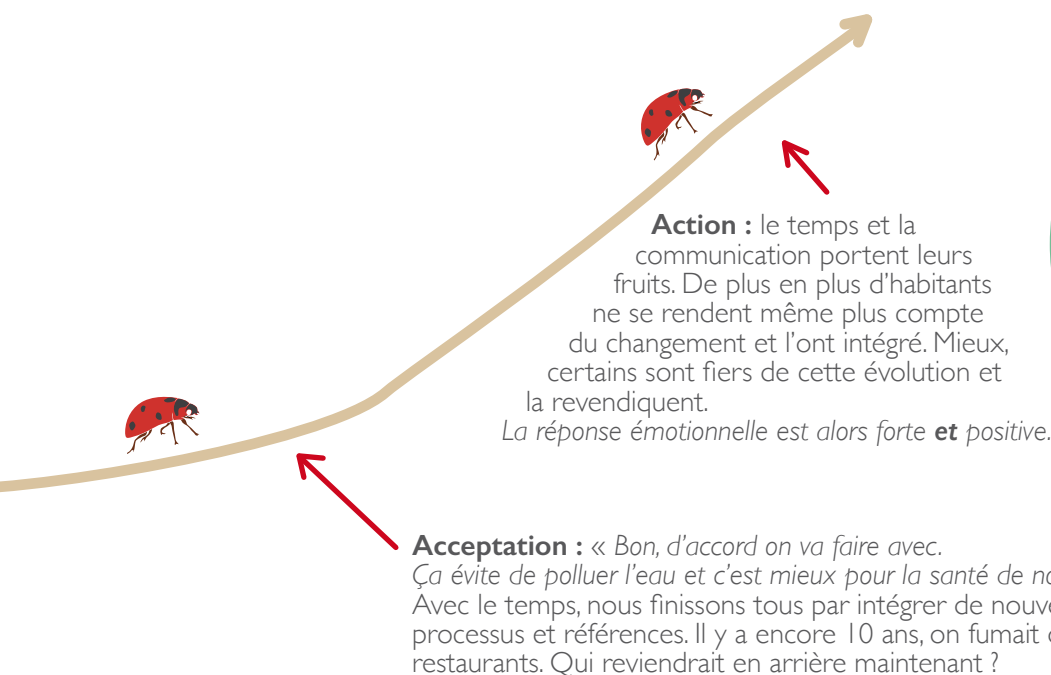
Il existe de nombreuses **techniques alternatives** au désherbage chimique, dont certaines sont décrites dans la brochure ci-contre, rédigée par la Fredon Normandie.

(<http://goo.gl/bt89Zt>)

Ça n'a l'air de rien mais, pour certaines personnes, le fait de changer les pratiques de gestion des espaces verts, en étant moins intensif, est très mal vécu. Cela va à l'encontre de leur vision du monde et de leur éducation. Laisser volontairement la possibilité (plus ou moins temporaire) à des formes de vie de s'installer est en contradiction avec une vision maîtrisée de la nature. **Il ne faut pas négliger les réactions face à ces changements**, qui peuvent pourtant sembler mineurs dans la vie d'une commune. En réalité, des habitants sont très attachés à la stabilité du cadre de vie. Car, en tant qu'individu unique, nous avons tous une réponse émotionnelle propre face à un changement. Elle varie en fonction de notre capacité à l'assimiler... et du temps.

À tous ces stades (qui correspondent au temps ou à la sensibilité des habitants), vous pouvez agir pour faciliter l'intégration du changement.

Par exemple, pour limiter l'étape Choc-sidération (inévitables pour certains), il est nécessaire de préparer les habitants au changement... tout simplement **en les informant et en leur expliquant la démarche** (ses raisons, ses avantages et ses contraintes). Si vous ne prévenez pas les habitants des changements à venir et qu'ils se retrouvent devant le fait accompli, le choc en sera d'autant plus violent et touchera beaucoup de monde. Et les étapes suivantes (révolte, marchandage, etc.) vont vous sembler bien longues... et d'autant plus difficiles à gérer.



En plus du travail « technique », il va falloir accompagner les usagers de l'espace public dans toutes ces étapes liées au changement : informer, expliquer et faire de la pédagogie !

La gestion de cet espace vert évolue !

Pour améliorer le cadre de vie, la Ville met en place de nouvelles méthodes de gestion de cet espace vert alliant entretien soigné en périphérie (tonte fréquente) et techniques respectueuses de l'environnement au centre (fauchage deux fois par an et semis de plantes d'essences locales).



Renseignements : 02 35 14 30 32
montsaintaignan.fr

En changeant les pratiques d'entretien des espaces publics, vous serez en première ligne pour recevoir les critiques des usagers. Voici un florilège des plus entendues, nous vous proposons un argumentaire contradictoire pour appuyer (et justifier) vos démarches de changement.



Si vous le souhaitez, vous pouvez découper ces fiches de suggestions pour les avoir sur vous, juste au cas où...

« Ça fait sale ! »

« C'est un retour en
arrière ! »

« Ça va attirer les
rats... »

« Où vont nos impôts ? »





« C'est un retour en arrière ! »

Au contraire, on prend en compte les évolutions positives de la société... et on respecte la loi.

On redécouvre aujourd'hui les pratiques de nos ancêtres et ce qui se faisait de bien avant.

Il faut parfois associer savoir-faire ancestraux et procédés actuels pour améliorer les pratiques d'aujourd'hui et de demain.

« Où vont nos impôts ? »

La part du budget communal destinée aux espaces verts est faible (si vous avez un chiffre, c'est le moment de le donner). Il est logique que les impôts aillent dans des budgets prioritaires comme l'école, le soutien aux anciens, aux associations, à la restauration scolaire, etc.

Sachez que les produits phytosanitaires ont également un coût. Si nous devons entretenir avec la même intensité qu'avant mais sans l'appui des produits chimiques, cela nous coûterait cher. Cette nouvelle gestion des espaces nous permet de maîtriser les dépenses.

« Ça fait sale ! »

Une plante, ce n'est pas sale !

Quelqu'un qui a les cheveux mal coiffés n'a pas forcément les cheveux sales. En revanche, ce sont plutôt les déchets jetés par terre qui sont sales. D'ailleurs, ce sont les agents de la commune qui se chargent de les ramasser.

Le pire, ce sont les produits chimiques épandus sur les trottoirs et les pieds de murs, vous ne trouvez pas ?

« Ça va attirer les rats... »

Vous en avez déjà vu ici, personnellement ? Les rats sont attirés par les déchets que jettent les gens et non par les plantes.

Ça va attirer certains rongeurs et insectivores comme le campagnol, la musaraigne et le mulot, mais pas de rats.

Une musaraigne peut manger l'équivalent de son poids en insectes et araignées. C'est pratique, non ?

« Ça disperse les
chardons et les
orties ! »

« Alors comme ça vous
ne travaillez plus ? »

« Y'en a marre de vos
trucs d'écolos ! »





Détrompez-vous !

Les espaces publics continuent d'être entretenus, mais d'une manière différente et nouvelle... qui préserve notre santé et notre environnement. Cela s'appelle la gestion différenciée.

Ce n'est pas de la non-gestion !

Bien au contraire, travailler sans chimie demande beaucoup de travail.

Il s'agit simplement de respecter la loi qui interdit l'application des produits phytosanitaires dans la plupart des espaces publics.

Il est surtout question de votre santé, la nôtre, celle de vos enfants. Il n'y a pas besoin d'être « écolo » pour réduire l'usage des pesticides et vivre dans un milieu plus sain.

« Ça disperse les chardons et les orties ! »

Mettre moins de pression sur les espaces publics peut entraîner l'apparition de « plantes piquantes », parfois détruites par des produits phytosanitaires adaptés.

Cette nouvelle gestion n'est pas l'unique cause de leur réapparition, loin de là ! Les chardons et les orties se développent sur des zones perturbées (tremlais, zone de piétinement du bétail) et les sols riches en matières organiques enrichis en azote et phosphate (jardins, friches).

Et souvent, cette présence est due à des dépôts sauvages de déchets verts et aux produits de tonte laissés sur place, très favorables aux orties.

Une seule plante pose quelques problèmes, ponctuels. Il s'agit du cirse des champs appelé aussi chardon des champs. Attention à ne pas le confondre avec un autre chardon (ce n'est pas si simple... et, en plus, certains sont protégés !).

Le meilleur moyen de lutter contre cette espèce est de couper les tiges aériennes en juin, avant le stade floral. Puis à l'automne, pour continuer à affaiblir le rhizome... sur plusieurs années.

Toutefois, ces espèces considérées comme indésirables ont un intérêt écologique certain. Un grand nombre d'insectes se nourrissent exclusivement de chardons ou d'orties. Les fleurs sont très appréciées des insectes pollinisateurs. Quant aux graines de chardons, elles sont recherchées par de nombreux oiseaux dont le chardonneret élégant.

Communiquer pour accompagner le changement

Arrêter d'utiliser des produits phytosanitaires va modifier l'aspect de l'espace public. Il est donc vivement recommandé de communiquer sur ces changements pour éviter les questionnements et les interprétations erronées. Votre communication doit rester factuelle et simple : dire ce que l'on fait, pourquoi on le fait et comment on le fait. **Si la communication ne résout pas tout, elle facilite grandement la mise en œuvre du changement.**

Quelques conseils...

Au niveau de la méthode :

- Communiquez vos changements de pratiques **AVANT** de les mettre en place. C'est très important, car cela permet d'amoinrir la phase de choc (voir pages *phyt'au secours*).
- Soyez acteur du changement ! Le changement de pratique imposé par la loi est une bonne base pour un projet communal, pas une sanction.
- Multiplier les supports de communication : affiches, panneaux sur le terrain, articles dans la gazette communale, etc.

Au niveau des messages :

- Insistez sur l'argument santé, justifiant à lui seul l'arrêt des produits phytosanitaires. D'ailleurs, nous vous recommandons d'utiliser le mot **pesticide** pour parler des produits phytosanitaires.
- Dédramatisez le message : après tout, **ce ne sont que des plantes** qui poussent et quelques pucerons dans les tilleuls. Et il y a d'autres moyens de lutte, moins dangereux.
- Encouragez les citoyens à faire de même, informez-les que, eux aussi, devront s'adapter à une vie sans produits phytosanitaires.
- Après plusieurs saisons, faites un bilan de la vie sans ces substances... en toute sincérité (ce qui a bien fonctionné, ce qu'il reste à améliorer, etc.).

Un kit de communication pour vous aider

La communication n'est pas votre métier ? Vous manquez de temps pour cela ? L'ARE Normandie vous propose un kit de communication clé en main, téléchargeable gratuitement* sur notre site internet : www.are-normandie.fr

Vous trouverez les outils de communication suivants :

- une série de panneaux à installer dans l'espace public ;
- une affiche dédiée à la mairie ;
- une affiche dédiée à l'école ;
- un flyer à diffuser auprès des habitants ;
- un article pré-rédigé pour le site internet de la collectivité ;
- une base de communiqué de presse.



* Les impressions et l'installation des supports des panneaux sur site sont laissées à la charge de la collectivité.

Phyt' opportunités : faites les bons choix

Aimons-nous vivants !



L'abandon des produits phytosanitaires est une opportunité pour redéfinir la place et l'intégration d'une certaine « nature » sur votre territoire. Les trottoirs, les parcs urbains et les giratoires ont, bien sûr, une fonction déterminée, mais rien n'empêche d'en faire des zones favorables à la vie. C'est une question technique, mais également... éthique.

Il faut changer son regard pour **se détacher progressivement de la notion de « faire propre »** pour mieux prendre en compte l'environnement et les êtres vivants qui en font partie. La biodiversité et la gestion de l'espace public ne sont pas incompatibles ! Sachez qu'esthétique et sécurité ne sont pas systématiquement synonymes d'éradication de la flore spontanée.

Imaginons, dans quelques années, que la qualité de la gestion des espaces « verts » soit appréciée en fonction de sa capacité à abriter une faune et une flore riches... Et bien c'est déjà le cas !

Pour vous aider à faire les bons choix, plusieurs partenaires en région peuvent vous accompagner : **vous ne serez pas seuls pour réussir cette bonne transition !**

Le label Villes et Villages Fleuris est très favorable à la gestion différenciée et au zéro-phyto !

Il cadre des éléments comme la qualité de l'eau, la santé des agents, l'embellissement de l'espace public, etc. Cela entraîne des recommandations techniques en faveur du désherbage alternatif et de ses variantes (plantes vivaces, paillage, désherbage manuel, écopâturage, etc.).

Le CAUE27, conseiller technique de la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris de l'Eure, perçoit ce label comme un excellent outil de sensibilisation des communes, notamment rurales. Pour les collectivités qui le souhaitent, le CAUE de l'Eure propose un conseil personnalisé en faveur de la gestion différenciée.

Jean-Marc Coubé, architecte-paysagiste, CAUE de l'Eure



Pour éviter de donner un sentiment d'abandon, il est primordial d'affirmer la permanence de l'entretien. Par exemple, un espace enherbé laissé en prairie, fauchée une fois par an, devra être régulièrement tondu en sa périphérie sur au moins un mètre.

Cela montre aux usagers que l'espace est toujours géré, mais moins intensivement.

Alexandre Dudouble, chargé de mission, ARE Normandie

L'aménagement et la gestion de l'espace public donnent une image à la commune, reflet d'une certaine sensibilité et de son identité.

Le choix de relâcher la pression d'entretien sur un site, c'est autoriser qu'une dynamique naturelle s'exprime. C'est donc accepter que de nouvelles espèces, jusque-là réprimées, s'installent et que la physionomie de certains espaces évolue vers des formes plus spontanées. Cette approche peut assurer une transition vers un environnement plus rural dont l'intérêt écologique est reconnu.

Jean-Christophe Abé-Goulier, architecte-paysagiste, CAUE de Seine-Maritime



De nombreuses méthodes alternatives de désherbage existent, mais aucune n'est universelle.

Il est indispensable d'estimer et d'anticiper les besoins d'entretien des sites publics en réalisant un plan de désherbage ou de gestion différenciée.







Il est également nécessaire de réfléchir à long terme lors de l'aménagement ou le ré-aménagement de ces sites.

Elodie Hospital, animatrice Charte d'entretien des espaces publics, Fredon Haute-Normandie

La Fredon propose un outil, performant et reconnu, pour un accompagnement personnalisé des gestionnaires vers le zéro-phyto : la Charte d'entretien des espaces publics.

Près de 500 structures normandes sont adhérentes : communes, communautés de communes, EPCI, conseils régional et départementaux, parcs naturels régionaux, établissements scolaires, établissements de santé, etc. Le déploiement métropolitain et outremer de la charte est mené par le réseau des Fredon.

La Charte d'entretien des espaces publics comprends trois niveaux d'engagement :

-  Traiter mieux
-   Traiter moins
-    Ne plus traiter chimiquement

Benoît Coiffier, Fredon Basse-Normandie



Le Département de l'Eure est favorable à la mise en œuvre du zéro-phyto.

Il accompagne les collectivités euroises depuis 2011 et s'est engagé dans cette démarche pour les sites dont il a la responsabilité.

Le Département recommande la mutualisation pour l'acquisition de matériel alternatif, ce qui permet d'améliorer le retour sur investissement, ou le prêt entre collectivités permettant à des petites structures de bénéficier de matériel performant.

Dans l'Eure, la communauté de communes de Breteuil met à disposition des communes de son territoire sa désherbeuse à eau chaude.

Le retour est très positif.

Laurence Adam, direction de l'environnement, de l'espace rural et de l'agriculture, Département de l'Eure

Donnez-vous le droit à l'expérimentation !

Certaines idées seront bonnes, d'autres n'aboutiront pas. Il faut aussi être créatif pour faciliter l'adhésion de la population.

Vous souhaitez laisser un espace vert de taille importante en prairie fauchée plutôt que de le tondre toutes les semaines alors que personne ne l'utilise ?

Commencez par ne plus tondre un carré au centre de cet espace, installez y un panneau mentionnant « refuge à papillons » et observez les remarques de vos habitants. Impliquez l'école sur des temps d'identification des papillons et, d'année en année, élargissez ce carré jusqu'à recouvrir complètement cet espace vert.

Le temps économisé à ne plus tondre vous permettra d'être plus présent sur d'autres espaces !

Romain Debray, chargé de mission, ARE Normandie

Exemples en Normandie

Rien n'est plus parlant qu'un bon exemple pour vous convaincre de pratiquer le zéro-phyto. Oui, c'est possible et, oui, ça marche ! Comme pour tous les projets, il y a des phases d'appropriation et d'ajustements que de nombreuses collectivités ont vécues. Voici quelques expériences glanées en Normandie.

Vachement bons les normands !



Cimetière zéro-phyto : Mont-Saint-Aignan (76)



Enherbement naturel des stabilisés : Cerisé (61)



Cimetière enherbé : Yvetot (76)



« Opération grattoir » : Port-Jérôme-sur-Seine (76)



Campus zéro-phyto : Université de Rouen-Normandie



Concours de jardinage :
Grand Evreux Agglomération (27)



Trottoirs enherbés :
Criel-sur-Mer (76)



Repenser l'aménagement urbain :
Cairon (14)



Écopâturage :
Varengueville-sur-Mer (76)



Mutualisation d'agent :
Croisy-sur-Eure (27)



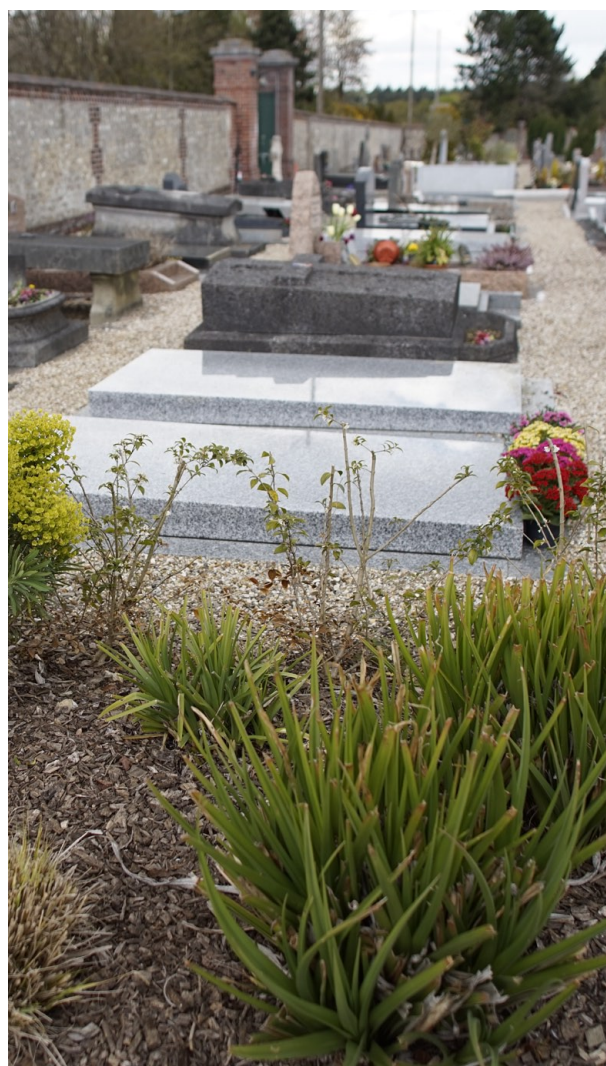
Cimetière zéro-phyto : Mont-Saint-Aignan (76)



Depuis 2015, l'entretien du cimetière consiste à effectuer au minimum un passage manuel par mois pour ôter ou contenir la végétation et nous programmons en complément deux passages de machines à l'eau chaude dans l'année (au printemps et en automne). La réussite passe par la régularité du désherbage à réaliser sur les très jeunes pousses, même si le cimetière paraît maîtrisé, afin d'éviter d'être ensuite débordé. Parallèlement, nous avons réaménagé certains espaces pour en faciliter l'entretien : réalisation d'un nouveau carré entièrement engazonné, engazonnement d'anciennes allées gravillonnées, installation d'un géotextile en sous-couche dans les grandes zones de gravier et rechargement en gravier afin de ne plus laisser de zones « nues ». La gestion différenciée du cimetière est également un élément déclencheur permettant d'améliorer la qualité paysagère de cet espace.

Par ailleurs, nous communiquons régulièrement dans le magazine de la Ville sur la gestion différenciée et nous avons réalisé des panneaux explicatifs spécifiques installés au cimetière appelant les habitants à une certaine tolérance envers la pousse d'herbe. Nous recevons encore des réclamations sur l'entretien du cimetière, mais beaucoup moins que la première année. S'il n'est pas possible d'éviter complètement la pousse de l'herbe dans les allées gravillonnées en toute saison, il est important que celle-ci soit très limitée en hauteur (4/5 cm maxi) pour ne pas provoquer d'incompréhension vis-à-vis des familles qui fréquentent ce lieu. Nous procédons également à un nettoyage extrêmement soigné à l'approche du 1^{er} novembre qui permet au cimetière de rester correctement désherbé jusqu'aux Rameaux. Le cimetière constitue l'un des lieux de la ville où nous intervenons le plus souvent.

Valérie Hangard, directrice de l'urbanisme et de l'environnement



Campus zéro-phyto : Université de Rouen-Normandie

Depuis 2013, l'Université de Rouen-Normandie a mis en œuvre une gestion différenciée de ses espaces verts en y intégrant une démarche zéro-phyto. Cette nouvelle gestion a pour objectif de **favoriser la biodiversité** végétale et animale, mais également de contribuer à la protection de la ressource en eau et de la santé des membres de la communauté universitaire.

Les pratiques liées à la gestion différenciée et l'abandon de l'utilisation des herbicides font inévitablement évoluer l'aspect des espaces verts en laissant s'exprimer des espèces végétales cataloguées comme « mauvaises herbes ». **Le regard de chacun a dû s'adapter et évoluer** pour aujourd'hui tolérer davantage l'herbe qui pousse sur les parkings et en bordure de quelques voiries. La peur de la prolifération de plantes, tels que les chardons, a également dû être apprivoisée avec beaucoup de pédagogie et d'information.

Deux panneaux pédagogiques sont implantés sur le campus afin d'expliquer à la communauté universitaire l'intérêt de la démarche et les aider à identifier des espèces qualifiées de « banales » telles que la grande marguerite, la véronique petit-chêne ou encore quelques orchidées qui, à cause d'une pression d'entretien trop forte, ne parvenaient pas à se développer.

Un suivi scientifique est assuré annuellement par des étudiants en sciences de l'environnement. Le protocole a été élaboré par le laboratoire ECODIV et va déterminer si la mise en place de la gestion différenciée et l'abandon des produits phytosanitaires sont globalement **favorables à la biodiversité végétale**, hypothèse qui n'est pas encore validée, d'un point de vue scientifique, sur le campus.

Il reste encore beaucoup de travail de pédagogie, car le rapport à la nature reste encore difficile pour un grand nombre de personnes (étudiants et personnels) pour qui l'herbe folle reste synonyme d'abandon et d'entretien défailant des espaces.

Fabien Thoumire, chef de projet développement durable et responsabilité sociétale



Cimetière enherbé : Yvetot (76)



La ville d'Yvetot est engagée depuis 2013 dans la démarche zéro-phyto totale en utilisant des méthodes alternatives au traitement des herbes indésirables sur le domaine public (machine de désherbage à eau chaude, brosse de désherbage de voirie, traitement gaz, binage manuel en appoint, plantation des massifs en vivaces, mise en place de paillages sur les massifs).

Après une mise en place délicate, la population semble bien assimiler, comprendre et accepter la démarche engagée par la Ville. **Une communication explicative de ces nouvelles méthodes** de travail avait été menée.

Depuis un an, nous avons décidé d'enherber un des nos cimetières avec un gazon à pousse très lente afin de limiter le désherbage à répétition. Le bon résultat constaté à ce jour reste à confirmer et à améliorer. Malgré quelques interrogations auxquelles nous avons répondu, nous n'avons pas reçu de retour négatif de la part de la population.

En règle générale, une bonne communication, y compris par les agents de terrain, est primordiale pour accompagner la mise en place de ces nouvelles méthodes, notamment par rapport à l'objectif final de protection de l'alimentation en eau potable par l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires sur le domaine public. »

Jean-Pierre Mouy, directeur des services techniques

Repenser l'aménagement urbain : Cairon (14)

La commune de Cairon est située juste au-dessus d'un vaste aquifère et est proche de zones de captage. Cette spécificité a convaincu l'équipe municipale de passer en zéro-phyto en 2011. Des rencontres avec le Syndicat mixte de production d'eau potable de la région de Caen et la Fredon nous ont permis de renforcer cette démarche et de convaincre les habitants de son bien fondé. Nous insistons particulièrement sur la préservation de la qualité de l'eau. Nous essayons de maintenir un entretien assez poussé, c'est pourquoi nous utilisons des techniques alternatives, comme le recours aux paillages ou au désherbage thermique.

Et nous incitons également les habitants à **laisser les pieds de murs se végétaliser**, car on peut y trouver un intérêt ornemental.

Fort de ces quelques années d'expériences, nous avons maintenant le réflexe d'intégrer la gestion sans produits phytosanitaires dans nos projets. Par exemple, en créant l'extension de la mairie, ses espaces verts ont été réfléchis pour être facilement entretenus sans désherbants (formes linéaires des zones paysagées, paillages organiques et minéraux).

Martine Pelta, maire-adjointe chargée de l'environnement et des affaires culturelles



Concours de jardinage : Grand Evreux Agglomération (27)

L'agglomération d'Evreux mène une politique de **protection de la ressource en eau potable**. Le passage de ses services au zéro-phyto s'est donc fait naturellement dès 2011, avec l'adhésion au niveau 3 de la Charte d'entretien des espaces publics du Département de l'Eure. Outre l'acquisition de matériel de désherbage alternatif, comme des brûleurs thermiques et une balayeuse mécanique, la communication auprès du grand public est vite apparue indispensable ; à la fois pour expliquer pourquoi les rues seraient un peu moins « propres » qu'auparavant et, aussi, pour inciter les jardiniers amateurs à se passer des pesticides eux aussi.

L'idée d'une **animation pour sensibiliser et promouvoir les bonnes pratiques au jardin** a donc germé dans l'esprit des agents en charge de ces missions. Avec les compétences de l'ARE Normandie, l'agglomération d'Evreux a lancé, en 2013, le premier Concours des jardins « eau » naturel. L'idée est de faire réfléchir les participants à ce qu'est un jardin écologique, dont les pratiques d'entretien ont aussi peu que possible d'impact sur l'environnement, voire sont bénéfiques. Les bonnes intentions sont récompensées et valorisées, en particulier celles permettant d'éviter l'usage des pesticides et celles optimisant les ressources, tout en favorisant la biodiversité.

Tous les ans, au travers des visites de ces jardins, le jury constate la passion et l'amour de la nature qui rassemblent tous ces jardiniers. C'est un moment riche d'échanges, de conseils techniques, de partage sur les notions même de jardinage, de désherbage, de « mauvaises » herbes... Et c'est véritablement ce temps de rencontres qui constitue la valeur ajoutée de cette opération.

Pour la quatrième édition, le concours se transforme en Défi, avec un parcours plus pédagogique tout au long de l'année, en organisant des ateliers et des portes ouvertes dans les meilleurs jardins. La fin de la saison se traduira toujours par une visite du Jury, qui délivrera pour la première fois un label type une, deux, trois ou quatre « marguerites ». Le concept est à consolider au cours des années et, pourquoi pas, à étendre au département ou à la région, voire à la métropole !

Marion Roussille, animatrice zone non agricole



Écopâturage : Varengueville-sur-Mer (76)



À Varengueville-sur-Mer, nous avons décidé d'anticiper l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires en adoptant, dès maintenant, la pratique de l'écopâturage. Quatre boucs et une chèvre entretiennent ainsi l'espace enherbé en contrebas de la chapelle de Varengueville.

Cette technique est beaucoup moins bruyante qu'une débroussailleuse et ne pose pas de problème pour le ramassage des déchets verts ! Les enfants du centre de loisirs ont suivi avec émerveillement l'installation de ces nouveaux habitants aux longs poils. Ils leur ont même trouvé des noms !

Patrick Boulier, maire

Trottoirs enherbés : Criel-sur-Mer (76)

Après le désherbage à l'eau chaude et le désherbage manuel, une phase d'enherbement progressif des trottoirs se met en place depuis deux ans dans la commune. Nous remplaçons les graviers existants et autre macadam par un gazon planté en pâturin, une plante qui a l'avantage de pousser lentement, d'où des tontes plus espacées dans le temps. Préalablement, sous ce gazon, nous avons installé une sous-couche en mélange terre-pierres.

Enherber les trottoirs a un double avantage. D'abord, **lutter contre les inondations** (fréquentes) en retenant les eaux de ruissellement par infiltration. La commune et les hameaux de Criel-Plage et Mesnil-Val sont situés dans une vallée à la géomorphologie très pentue. Ensuite, cela valorise et apporte une **plus-value au patrimoine tant public que privé**.

L'enjeu zérophyto est important pour lutter contre les rejets toxiques qui se déversent dans l'Yères et en mer. Ils ont une incidence sur la qualité des eaux de baignade et sur le biotope (moulières, faune et flore).

Jean-Christophe Raguet, adjoint au maire en charge de l'aménagement



Mutualisation d'agent : Croisy-sur-Eure (27)

Non seulement le village a confirmé sa seconde fleur « Ville et villages fleuris de l'Eure » obtenue en 2013 mais il a décroché également la troisième fleur, chose rare pour une commune de la catégorie des moins de 500 habitants, avec un budget modeste alloué aux espaces verts.

Les aménagements des entrées du village, le complément de fleurissement aérien, la création de jardins potagers partagés et pédagogiques ainsi que le développement de la biodiversité ont favorisé l'obtention de cette troisième fleur. Rien n'aurait été possible sans la mutualisation du personnel et du matériel avec le village voisin, Vaux-sur-Eure.

Jean-Michel de Monicault, maire

« Opération grattoir » : Port-Jérôme-sur-Seine (76)

Depuis 2005, les services municipaux de Notre-Dame-de-Gravenchon, commune déléguée de Port-Jérôme-sur-Seine, expérimentent des techniques alternatives au désherbage chimique : désherbage manuel ou thermique, gestion différenciée... Au vu du bilan sanitaire de l'utilisation des produits phytosanitaires (nocivité pour l'utilisateur, la faune, la flore et la ressource en eau) ainsi que des réglementations, cet effort a été renforcé depuis mai 2013 (actions communes de désherbage entre les agents du service Propreté et ceux des Espaces verts, campagne de rebouchage des joints de trottoirs, groupe de travail menant une réflexion sur le développement des herbes naturelles, sur les différentes solutions à mettre en place...).

Pour accompagner cet effort des services municipaux, sensibiliser et rendre acteurs les habitants, la Ville a lancé, en 2013, « l'Opération grattoir ». Cette action, toujours en cours offre aux volontaires un grattoir pour qu'ils désherbent eux-mêmes leur trottoir ainsi que leurs allées et terrasses. Leur participation à ce dispositif est également matérialisée par un autocollant « Pour le trottoir, c'est le grattoir » qu'ils peuvent apposer sur leur boîte aux lettres. À ce jour, **456 grattoirs** ont été distribués par les agents du service Espaces verts.

Alain Czela, adjoint au maire chargé du Cadre de vie



Enherbement naturel des stabilisés : Cerisé (61)



La commune de Cerisé est située dans une zone de captage des eaux, ce qui justifie pleinement de ne pas employer de pesticides. Nous avons arrêté leur usage du jour au lendemain, en 2008. Pour le désherbage, nous utilisons des méthodes mécaniques : binette et matériel « fait maison » par nos employés communaux.

Pour certaines surfaces, nous avons décidé de laisser la nature s'installer. C'est notamment le cas pour les zones en stabilisé : cheminements piétons, squares et certains trottoirs. Nous laissons ces surfaces se végétaliser naturellement. Autrefois, le désherbage chimique était systématique !

Aujourd'hui, nous tondons ces zones quelques fois par an mais le piétinement des passants suffit, nous privilégions les cheminements spontanés.

Patrick Cousin, maire



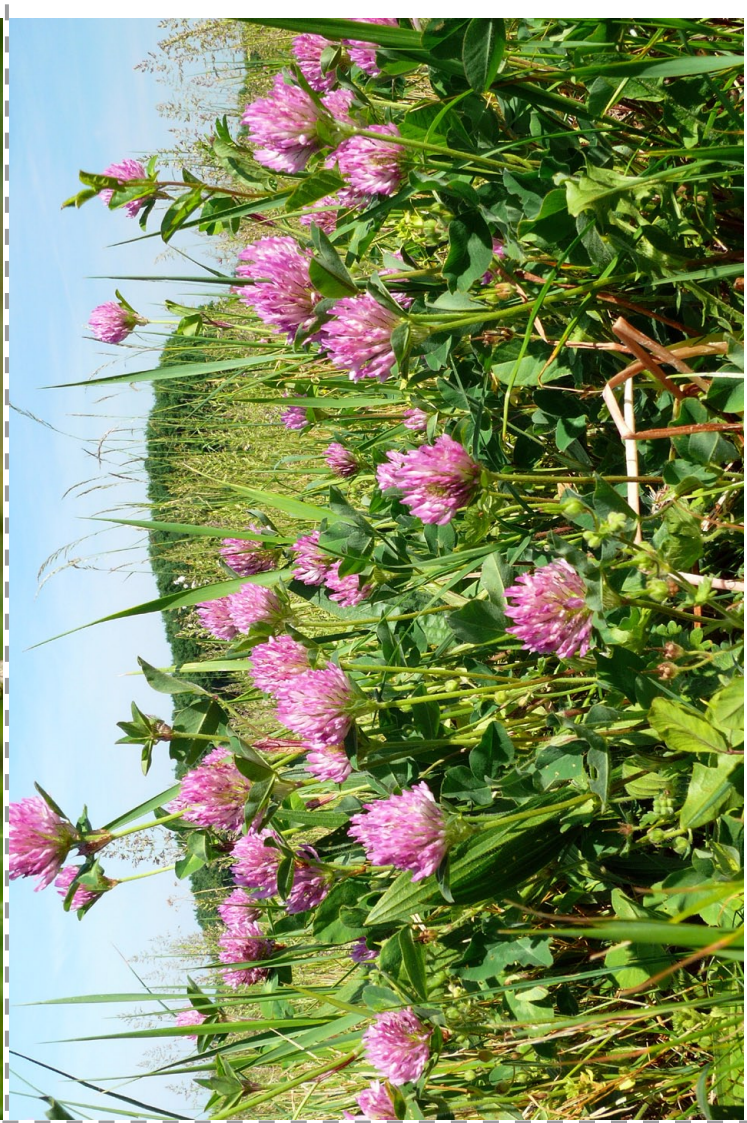
Fiches biodiversité

Suite à la suppression des produits phytosanitaires et à la mise en œuvre d'une gestion moins intensive, une certaine biodiversité peut réapparaître. **La nature a horreur du vide...** Savoir reconnaître quelques espèces animales et végétales peut jouer en votre faveur en crédibilisant votre action et en vous permettant de valoriser directement ses impacts positifs.

Avouons aussi qu'il est tout de même plaisant de savoir reconnaître quelques insectes ou mettre un nom sur une plante jusqu'ici transparente à nos yeux ! On découvre alors qu'un recoin de verdure peut abriter des trésors insoupçonnés.

Voici quelques exemples d'espèces communes - parmi des centaines - et des informations utiles à connaître... pour mieux les apprécier.







Le trèfle des prés (*Trifolium pratense*)

Le trèfle des prés est une plante vivace caractérisée par des feuilles composées de trois folioles et de fleurs globuleuses violettes. Celles-ci sont visitées par de nombreux insectes pollinisateurs (abeilles, bourdons, papillons, etc.) qui en consomment le nectar ou le pollen. Le trèfle des prés remplit aussi un rôle écologique vis-à-vis d'autres invertébrés qui se nourrissent de sa sève ou de son feuillage. C'est le cas de plusieurs espèces de pucerons, de chenilles, de coléoptères... qui serviront à leur tour de repas à de petits insectes prédateurs, des oiseaux.

Tout comme le haricot ou la luzerne, le trèfle des prés est une Fabacée. Les plantes de cette famille ont la particularité de pouvoir absorber l'azote présent dans l'air et de le fixer au niveau des racines. Par ce mécanisme, le trèfle des prés contribue à l'enrichissement naturel du sol en azote.

La marguerite commune (*Leucanthemum vulgare*)

D'une taille de 20 à 80 cm, la marguerite est une plante vivace très commune. On la rencontre dans les prés, les lieux herbeux, sur les talus. Elle est souvent spontanément présente dans les pelouses et sa floraison est donc une des premières à réapparaître dès que l'on cesse de tondre.

Pour de nombreux insectes butineurs, la fleur plate de la marguerite constitue une piste d'atterrissage idéale sur laquelle ceux-ci peuvent se poser et se nourrir aisément du nectar. Il s'agit donc d'une plante très favorable aux abeilles, bourdons et autres papillons.

La carotte sauvage (*Daucus carota*)

La carotte sauvage est l'ancêtre de nos carottes potagères. La plante, pouvant mesurer jusqu'à 80 cm a un cycle bisannuel. Durant sa première année, elle forme une rosette de feuilles puis fleurit la deuxième année, produit des graines et meurt.

L'inflorescence, blanche, est en forme d'ombelle. Elle attire un grand nombre d'espèces de syrphes, des coléoptères, des petites guêpes parasites etc. Les graines de la carotte sont appréciées de certains oiseaux tels que le verdier.

La carotte se rencontre un peu partout, même si elle affectionne les situations chaudes en sols calcaires.

Le lamier jaune (*Lamium galeobdolon*)

Le lamier jaune est une plante vivace fleurissant essentiellement au printemps, dès le mois d'avril. Son feuillage, ressemblant à celui de l'ortie, est à l'origine de son surnom d'« ortie jaune ». La plante n'est cependant pas urticante.

Le lamier jaune pousse le plus souvent en sol frais, dans des zones mi-ombragées. On le rencontre donc souvent au pied des haies, dans des zones boisées. Il s'agit une plante tapissante, dont les tiges rampantes ont la faculté de s'enraciner, ce qui lui confère un pouvoir colonisateur important.

Cette plante est également cultivée dans les jardins, sous forme de plusieurs variétés horticoles.





La chrysope verte (*Chrysoperla carnea*)

La chrysope verte est un bel insecte aux ailes translucides. Si les adultes se nourrissent de pollen et de mielat, les larves de la chrysope sont de redoutables chasseurs de pucerons, cochenilles et acariens. Dénuées d'ailes, les larves arpentent les végétaux à la recherche de leurs proies, qu'elles transpercent à l'aide de leurs mandibules. Dans ce domaine, elles sont aussi efficaces que les larves de coccinelles.

Deux à trois générations de chrysopes peuvent succéder dans une même année. Les adultes apparus en fin d'été vont hiberner et donner naissance à la nouvelle génération au printemps suivant. Pour passer l'hiver, les chrysopes s'abritent dans les haies, le lierre, un tas de bois ou une habitation.

Le syrpe ceinturé (*Episyrphus balteatus*)

Les syrphes appartiennent à la famille des mouches (Diptères). Il en existe de nombreuses espèces.

Avec son abdomen rayé de jaune et de noir, le syrpe ceinturé ressemble à une guêpe. Il est cependant totalement inoffensif... pour l'homme. En effet, les larves de cet insecte sont semblables à des petits asticots blanchâtres qui arpentent les végétaux à la recherche de leurs proies favorites : les pucerons. Les larves, particulièrement voraces, peuvent dévorer jusqu'à 500 pucerons jusqu'à leur transformation en adulte ailé. Cet insecte est d'ailleurs utilisé en production végétale sous serre dans la lutte biologique contre les pucerons.

Les adultes du syrpe ceinturé sont particulièrement mobiles. Ils sont capables d'effectuer des vols rapides, en zig-zag ou en stationnaire au-dessus des végétaux. Ils se nourrissent de nectar et de pollen et participent donc à la fécondation des fleurs.

La grande sauterelle verte (*Tettigonia viridissima*)

On confond souvent les criquets et les sauterelles. Pour les différencier, il suffit d'observer leurs antennes. Celles des criquets sont courtes, tandis que celles des sauterelles sont très allongées.

Pour vivre correctement, ces insectes ont besoin d'herbes hautes. La gestion différenciée des espaces verts, avec des zones laissées en herbes une bonne partie de l'année, leur est donc favorable. Dans de telles situations et en absence de pesticides, on observe alors un retour de ces animaux qui avaient déserté nos pelouses régulièrement tondues.

Contrairement aux criquets qui sont phytophages, la grande sauterelle est carnivore. Elle se nourrit d'autres insectes.

Le bourdon terrestre (*Bombus terrestris*)

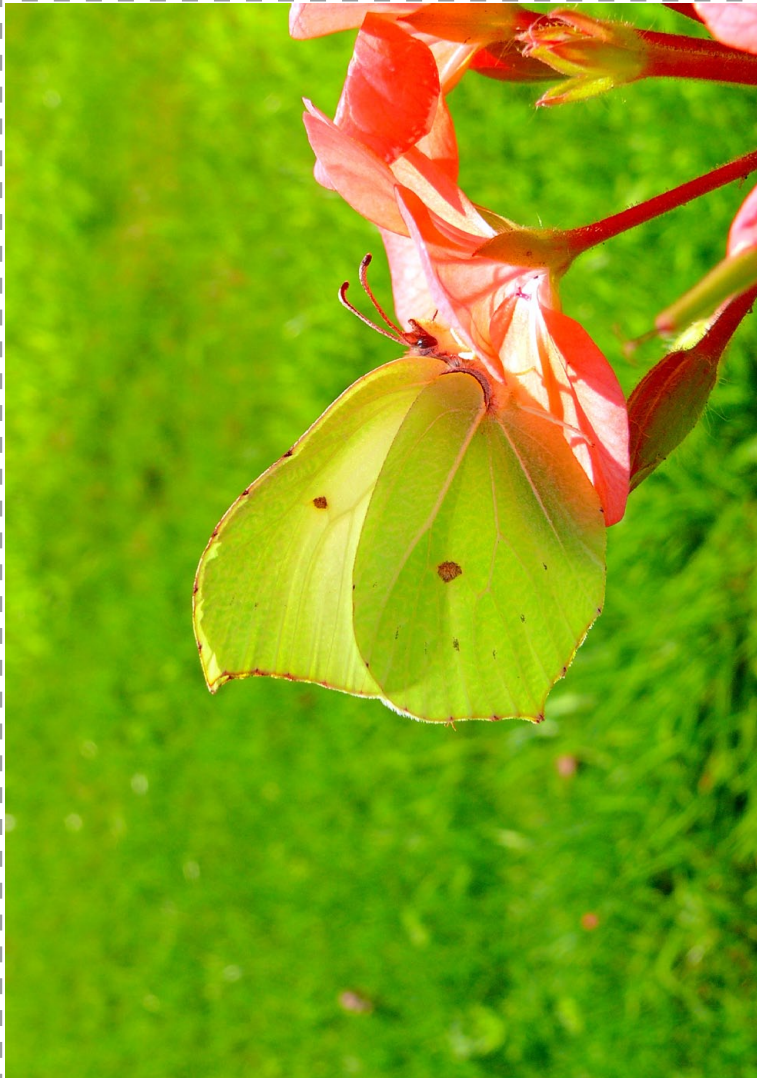
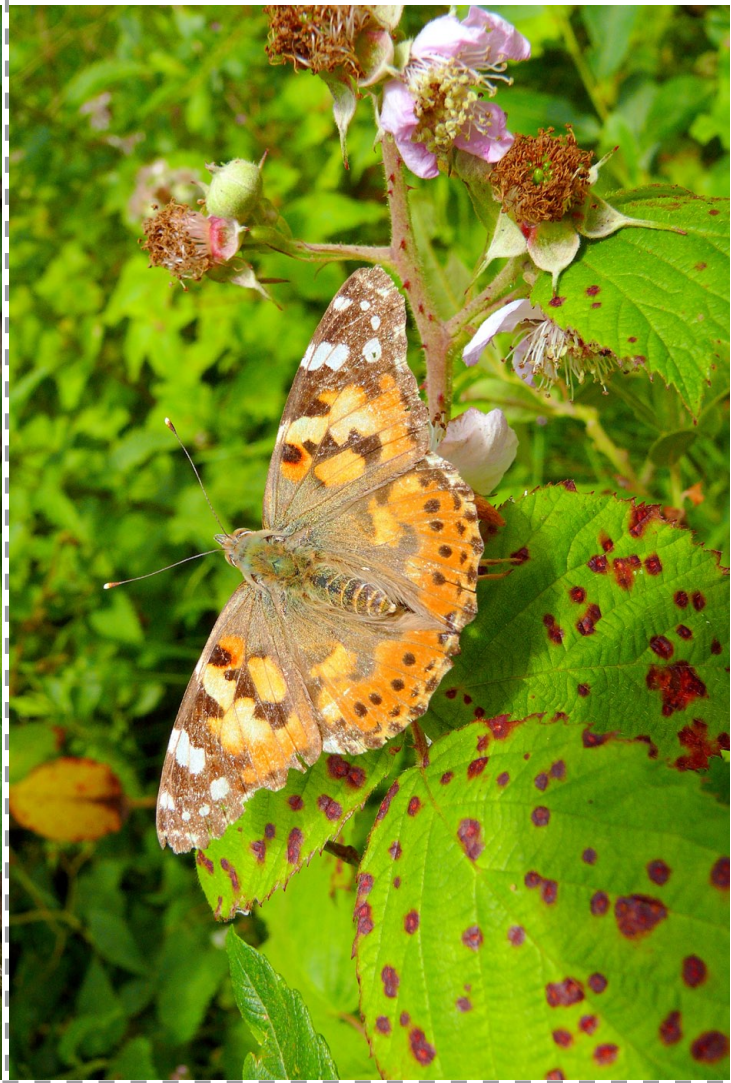
Il existe plusieurs espèces de bourdons. Le bourdon terrestre se reconnaît à l'extrémité blanche de son abdomen et la présence de deux bandes orangées sur le corps (une derrière la tête, l'autre sur l'abdomen).

Tout comme l'abeille, c'est un insecte social. La différence tient au fait que chaque colonie, fondée tôt au printemps par une reine, ne vit qu'une année. Avec l'arrivée des premiers froids, tous les individus de la colonie meurent, sauf quelques femelles fécondées. Celles-ci hibernent, puis se dispersent au printemps pour fonder de nouvelles colonies.

Le bourdon terrestre intervient dans la pollinisation des fleurs et joue donc un rôle de premier plan dans la production des fruits (pommes, poires, etc.) et des légumes-fruits (tomates, courgettes, etc.).

Contrairement à l'abeille, il continue de travailler sous des conditions météo peu favorables (températures fraîches, pluie).

Les bourdons sont fortement menacés par les pesticides utilisés en agriculture et au jardin.





La belle-dame (*Vanessa Cardui*)

La belle-dame aussi appelée vanesse des chardons est un papillon migrateur qui vit et se reproduit en Afrique du Nord. Au printemps, de nombreux individus remontent vers le nord de l'Europe et se reproduisent à leur tour. Quand l'hiver approche certains individus font le chemin inverse et repartent vers l'Afrique.

En France, cette espèce s'observe d'avril à octobre dans les milieux ouverts comme les pelouses, les prairies et les jardins. Ce papillon recherche des plantes telles que les chardons, l'ortie, les mauves ou la bourrache pour y pondre ses œufs. Ces plantes serviront de garde manger pour les futures chenilles.

Le ver luisant (*Lampyris noctiluca*)

Le ver luisant également appelé lampyre, n'est pas un ver mais un coléoptère. À l'âge adulte, le mâle et la femelle sont très différents. La femelle garde un aspect larvaire toute sa vie et ne possède pas d'ailes tandis que le mâle, comme la plupart des coléoptères, cache ses ailes sous une sorte de carapace appelée élytre.

La nuit, les vers luisants sont facilement repérables grâce à la lumière verte qu'ils émettent de leur abdomen. C'est ce qu'on appelle la bioluminescence. Les larves et les adultes peuvent produire cette lumière mais, ne pouvant pas voler, ce sont surtout les femelles qui s'en servent pour attirer les mâles.

Dans un jardin, les vers luisants sont nos alliés en se nourrissant de limaces et d'escargots mais ils sont très sensibles aux produits phytosanitaires et à l'éclairage nocturne.

L'épeire diadème (*Araneus diadematus*)

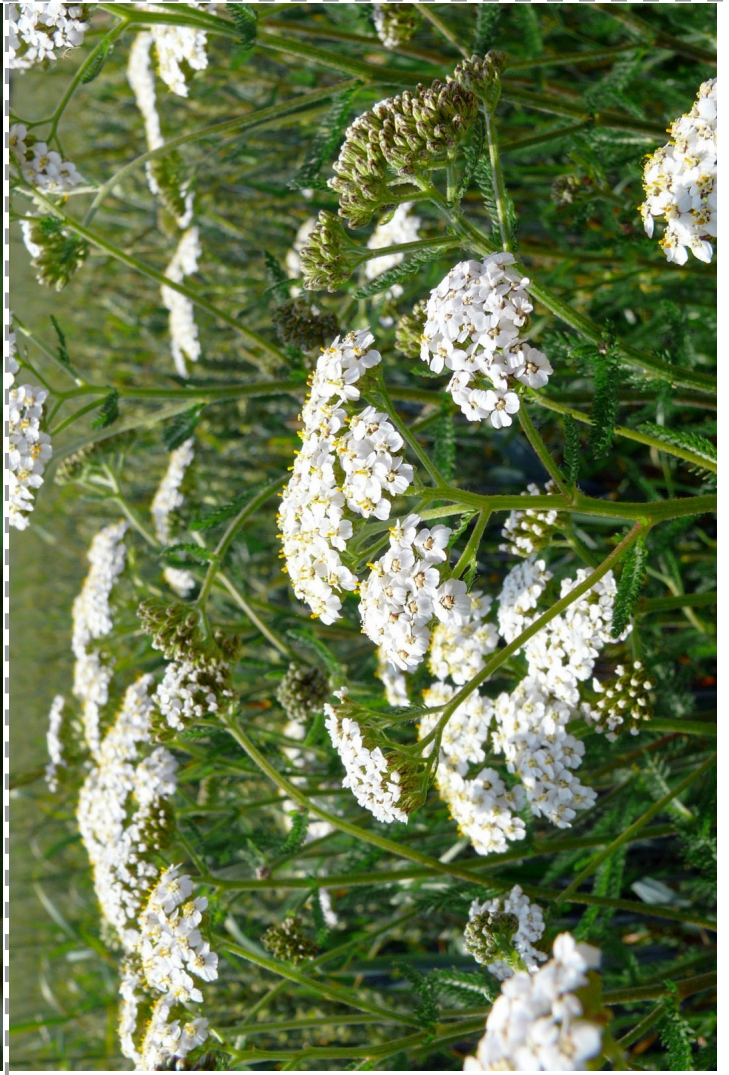
L'épeire diadème, comme toutes les araignées, n'est pas un insecte mais un arachnide. Également appelée épeire porte-croix, elle est reconnaissable à la croix formée de petites tâches blanches sur la face dorsale de son abdomen. Cette espèce est très fréquente et se rencontre dans les jardins, les haies, les forêts et même sur les balcons. La différence de taille entre le mâle et la femelle est très importante puisque le mâle mesure 1 cm tandis que la femelle fait le double.

Cette espèce prédatrice joue un rôle important dans la régulation des populations d'insectes. L'épeire tisse une toile pour capturer les petits insectes volants. Dès qu'une proie se retrouve piégée dans la toile, l'épeire l'enveloppe d'un cocon de soie et injecte des sucs digestifs qui vont dissoudre l'intérieur de la proie avant de la dévorer.

Le citron (*Gonepteryx rhamni*)

Le citron est un papillon très commun en France. Son nom « citron » lui vient de la couleur jaune vif du mâle quand il est en vol. Une fois posé, le citron est un expert du camouflage. La face inférieure de ses ailes est de couleur vert pâle et présente des nervures comme les feuilles. Leur forme anguleuse participe également au camouflage.

Le citron peut vivre toute une année (ce qui est long pour un papillon). Il se rencontre dans les jardins, les bords de routes et les bois, du mois de mars jusqu'à octobre. C'est l'un des tout premiers papillons observables en début d'année. Le citron est capable d'hiverner à l'air libre contrairement à d'autres espèces qui s'abritent dans les caves et bâtiments. Caché sous une feuille de lierre, son organisme sécrète un antigel cellulaire qui lui permet de résister au froid.





La véronique petit-chêne (*Veronica chamaedrys*)

Les véroniques sont des petites fleurs bleues qui poussent de mars à juillet dans les prairies, les haies, les bois et les jardins. Plante rampante et vivace, les véroniques peuvent former d'importants tapis de fleurs.

Elles sont donc utilisées comme couvre sol. Il en existe plusieurs espèces en France, mais ce sont la véronique de Perse et la véronique petit-chêne les plus communes dans notre région.

La bugle rampante (*Ajuga reptans*)

Cette plante herbacée est présente dans toute la France. Elle est reconnaissable d'avril à juillet grâce à ses fleurs bleues foncées positionnées en épis. Fréquentant les milieux frais, la bugle rampante pousse en lisière forestière et dans les prairies.

Plante vivace, elle est souvent plantée dans les parterres et massifs pour couvrir le sol. Les fourmis ont un rôle dans la dispersion des graines.

L'achillée millefeuille (*Achillea millefolium*)

L'achillée millefeuille est une plante vivace, très commune, qui pousse partout. Il est fréquent de l'observer sur une pelouse entre les pâquerettes et les pissenlits ou sur les bords de route. Les fleurs sont de couleur blanche ou rose et s'épanouissent de juin à octobre.

Autrefois, cette plante était utilisée pour stopper les saignements et aider à cicatriser ce qui explique ses nombreux autres noms "herbe-aux-coupures", "berbes-aux-militaires" ou encore "saigne-nez".

La knautie des champs (*Knautia arvensis*)

La knautie des champs ou scabieuse des champs est une plante vivace de 20 à 80 cm qui pousse dans les prairies, champs ou talus. La floraison a lieu de juin à septembre.

Un petit papillon appelé adèle de la scabieuse est indissociable de cette plante. En effet, les papillons adultes de cette espèce vont quasi-exclusivement butiner les fleurs de scabieuse et vont pondre sur cette même plante. Les chenilles vont ensuite se nourrir de la plante.

Acteurs régionaux

ARE Normandie

L'Agence régionale de l'environnement de Normandie (nouvelle dénomination de l'Arehn) informe, conseille et accompagne les collectivités haut-normandes dans leurs démarches « zéro-phyto ». L'Agence propose des modules de sensibilisation à destination des techniciens et des élus. Elle organise également des journées d'information et des voyages d'études. En fonction des demandes, l'ARE Normandie oriente les collectivités vers les partenaires du territoire.

Pôle régional des Savoirs, 115, boulevard de l'Europe, 76100 ROUEN
02 35 15 78 00 - www.are-normandie.fr

Agence de l'Eau Seine-Normandie

Établissement public dont la mission est de financer les ouvrages et actions qui contribuent à préserver les ressources en eau et à lutter contre les pollutions, en respectant le développement des activités économiques. Elle perçoit des redevances auprès de l'ensemble des usagers selon le principe « pollueur payeur ». Celles-ci sont redistribuées sous forme d'avances et de subventions aux collectivités locales, aux industriels, aux artisans, aux agriculteurs ou aux associations qui entreprennent des actions de protection du milieu naturel.

> Direction territoriale et maritime des rivières de Basse-Normandie :

1, rue de la Pompe, 14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
02 31 46 20 20 - www.eau-seine-normandie.fr

> Direction territoriale et maritime Seine-Aval :

Hangar C, Espace des Marégraphes, 76176 ROUEN cedex 1
02 35 63 61 30 - www.eau-seine-normandie.fr

Département du Calvados

Dans le cadre de son Agenda 21, le Département du Calvados met en œuvre des projets innovants pour la gestion de ses espaces verts. Le Département adhère à la charte d'entretien des espaces publics et pratique le fauchage tardif.

9, rue Saint-Laurent, 14035 CAEN cedex 1
02 31 57 14 14 - www.calvados.fr

Département de l'Eure

Le Département de l'Eure accompagne les collectivités dans la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires depuis 2011. Il leur propose la charte d'entretien des espaces publics, ainsi qu'un accompagnement technique et financier pour la réalisation d'audits, de formations et de plans d'entretien.

14, boulevard Georges Chauvin, 27021 EVREUX cedex
02 32 31 50 50 - www.eure-en-ligne.fr

Département de la Manche

Le Département accompagne financièrement, en complément de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, les collectivités de la Manche qui s'engagent dans la charte de gestion des espaces publics, et ce, à hauteur de 25 %. Par ailleurs, dès 2017, un espace de démonstration présentera les méthodes alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires et la gestion différenciée des espaces verts : aménagements, espèces végétales utilisées et matériel. L'écopâturage mis en œuvre sur le site sera également mis en avant.

Les collectivités engagées dans le réseau pourront bénéficier des outils de communication et de sensibilisation créés par le Département (bloc-marque, plaquette...) afin de créer une émulation départementale autour de la démarche zéro-phyto.

98, route de Candol, 50050 SAINT-LÔ cedex
Site spécifique : planete.manche.fr



Département de l'Orne

Le Département de l'Orne a choisi de supprimer totalement, depuis 2008, les produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts dont il a la charge (jardins et bords de routes). Des méthodes alternatives sont utilisées : désherbeur thermique ou manuel, paillage sur place avec les végétaux coupés, compost, maison à insectes... En 2010, cette démarche est récompensée par l'obtention du niveau « trois feuilles » du label décerné par cette charte.

27, boulevard de Strasbourg, 61000 ALENÇON
02 33 81 60 58 - www.orne.fr

Département de la Seine-Maritime

Aux côtés des collectivités, le Département de la Seine-Maritime propose un accompagnement financier des projets (études, communication, achat de matériel...) à hauteur de 25 %. En complément de cet appui, il favorise les partages d'expériences et les échanges entre collectivités en développant un observatoire départemental des évolutions de leurs pratiques d'entretien.

Quai Jean Moulin, 76101 ROUEN CEDEX
02 35 03 55 55 - www.seinemaritime.fr

La Fredon en Normandie

La Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (Fredon) est un syndicat professionnel agréé par l'État comme Organisme à Vocation Sanitaire dans le domaine des végétaux. La Fredon est chargée de la surveillance des organismes nuisibles et réglementés, ainsi que de l'amélioration des bonnes pratiques phytosanitaires. Dans ce cadre, la Fredon accompagne notamment les collectivités pour réduire les impacts de leurs pratiques phytosanitaires sur la santé humaine et sur l'environnement, en leur proposant de s'engager dans la charte d'entretien des espaces publics.

Fredon (ex-)Haute-Normandie
313, rue des Champs, 76230 BOIS-GUILLAUME
02 77 64 50 31

Fredon (ex-)Basse-Normandie
69, rue Marie-Curie - 14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
02 31 46 96 50



Les CAUE départementaux

Les cinq CAUE de la région Normandie accompagnent les communes et collectivités dans l'aménagement de leurs espaces publics et les orientent vers des pratiques de gestion vertueuse (plans de gestion différenciée incluant l'approche zéro-phyto). Les CAUE répondent aux sollicitations des communes par des actions de sensibilisation, d'information et de conseils. Certains participent aux jurys des concours des villes et villages fleuris. Certains assurent des formations à destination des élus, des personnels communaux, souvent en partenariat avec d'autres organismes et institutions (Fredon, PNR, service environnement des Départements, CDT). Les CAUE valorisent une stratégie globale assurant la protection de la ressource en eau et des milieux naturels tout en mettant en avant la qualité ornementale des espaces verts.

CAUE 14

28, rue Jean Eudes, 14000 CAEN
02 31 15 59 60 - contact@caue14.fr

CAUE 61

54, rue Saint-Blaise, 61000 ALENÇON
02 33 26 14 14 - caue.orne@wanadoo.fr

CAUE 27

51, rue Joséphine, 27000 EVREUX
02 32 33 15 78 - contact@caue27.fr

CAUE 76

27, rue François Mitterrand,
76142 LE PETIT-QUEVILLY cedex
02 35 72 94 50 - caue@caue76.org

CAUE 50

2, place du Général de Gaulle, 50000 SAINT-LÔ
02 33 77 20 77 - courrier@caue50.fr

Cette liste d'acteurs régionaux n'est pas exhaustive : les syndicats de bassins versants, les agglomérations, les communautés de communes ou encore les associations naturalistes sont en général très actives sur le thème de la réduction de l'usage des phytosanitaires.

Notre rubrique dédiée au zéro-phyto sur notre site internet mettra régulièrement à jour ces informations.

Vivre sans phytosanitaires : comprendre et faciliter le changement

est une publication de l'Agence régionale de l'environnement de Normandie
Pôle régional des Savoirs, 115, boulevard de l'Europe
76100 ROUEN
www.are-normandie.fr

Comité de rédaction

Romain Debray, Alexandre Dudouble, Tiphaine Nogues, Guillaume Salagnac

Comité de relecture

Département de Seine-Maritime, Jean-Christophe Abé-Goulier (CAUE76), Laurence Adam (Département de l'Eure), Benoît Coiffier (Fredon Basse-Normandie), Jean-Marc Coubé (CAUE27), Élodie Hospital (Fredon Haute-Normandie), Sylvain Lemarie (Agence de l'eau Seine-Normandie), Jean-Paul Thorez

Photos

Alexandre Dudouble et Guillaume Salagnac (ARE Normandie), Fredon Haute-Normandie, Ville d'Yvetot, Ökotop.

Création graphique et mise en page

Alexandre Dudouble et Lucile Morin

Avec le soutien de l'Agence de l'eau Normandie-Seine

Dépôt légal : octobre 2016

Achevé d'imprimer : octobre 2016 – Imprimerie Gabel - Maromme

ISBN : 978-2-916507-05-7

© ARE Normandie, 2016.



Le 1^{er} janvier 2017, l'usage des produits phytosanitaires sera interdit dans l'espace public. C'est une bonne nouvelle pour votre santé, pour la qualité de l'eau, pour l'environnement et la biodiversité. Cela peut chambouler vos méthodes d'entretien et changer l'esthétique de vos espaces publics. Mais, croyez-moi, ces changements sont bénéfiques... et nous allons tous y gagner !

